



# LE TOUR DE VILLE

N°65

Septembre 2016

*Bulletin d'information de la commune de Couvron-et-Aumencourt*



Cérémonie du 8 mai



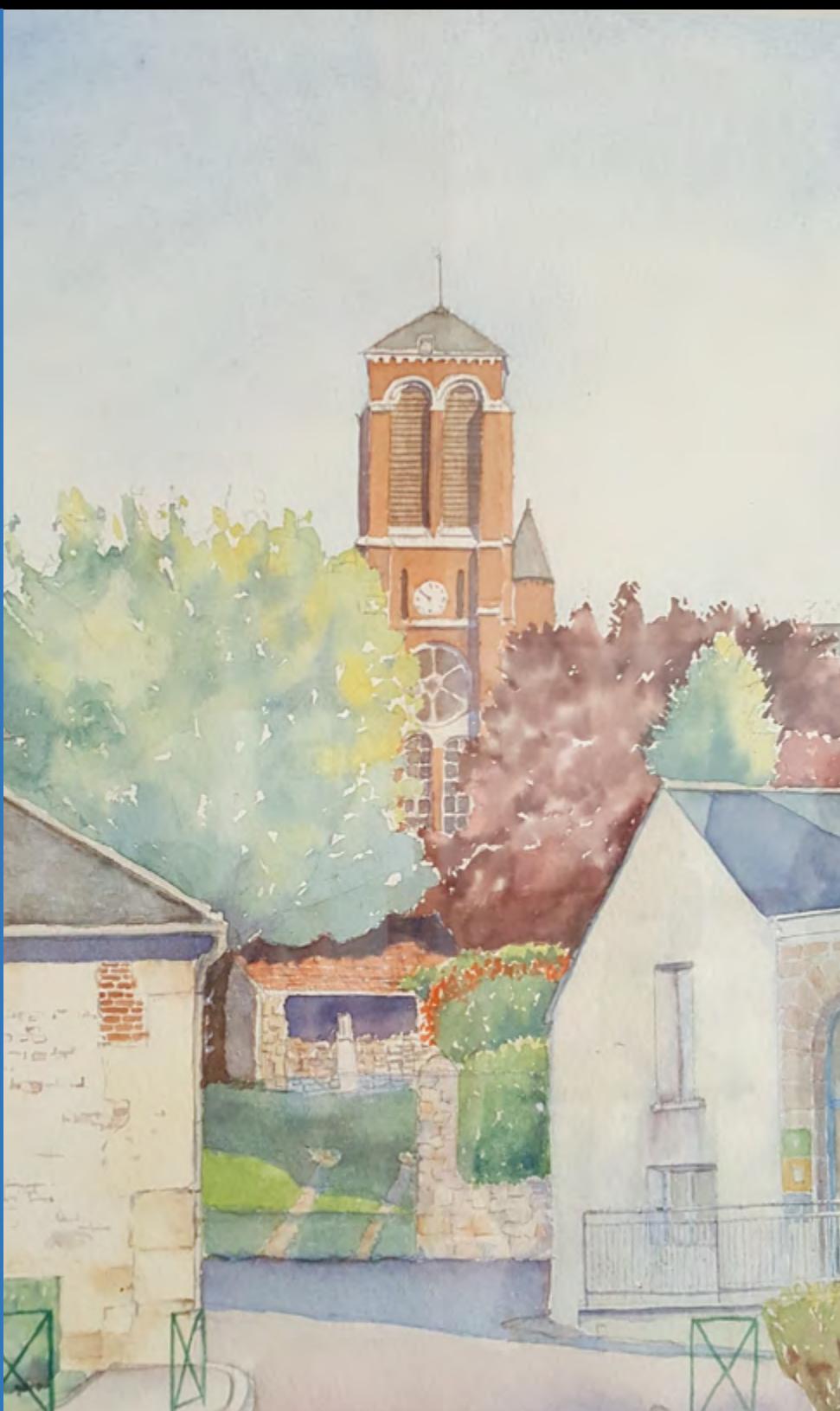
Travaux à l'école maternelle



Fête communale



En route vers le collège



Exposition d'aquarelles de  
Michel LE REZIO

# Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Vous êtes nombreux à me questionner sur l'évolution du projet d'autodrome porté par Jonathan Palmer. Le sujet étant devenu moins médiatique il est en effet légitime de s'interroger. Depuis le recrutement du bureau d'études GNAT de Reims, mandaté pour les études et la réalisation du futur circuit, des réunions mensuelles ont lieu avec les services de l'Etat pour mesurer l'état d'avancement du projet. Au cours de la dernière réunion du 7 septembre dernier, l'équipe de Jonathan Palmer nous a fait le point suivant :

- L'étude faune-flore a été lancée début février. Cette étude doit être réalisée sur une année complète afin de prendre en compte le cycle de nidification et de reproduction. Selon les premiers éléments analysés il n'y aura que très peu d'impact sur le projet.
  - Fin juin jusqu'à mi-juillet, des appareils mesurant le bruit ont été placés dans les communes voisines du site. Pour Couvron, un au lotissement du Mail et un second Ferme d'Aumencourt. Des travaux de simulation et de modélisation permettront de définir les zones d'implantation des merlons anti-bruit.
  - L'ensemble de ces études permettra au cabinet GNAT de déposer le dossier d'étude d'impact en début d'année 2017. L'enquête publique pourrait être décalée en septembre 2017 compte tenu des scrutins électoraux prévus l'année prochaine.
  - En ce qui concerne l'assainissement et la distribution de l'eau potable, la société MSV a fait le choix de réaliser de l'assainissement non collectif sur place et de rouvrir un forage existant. Nous n'avons donc plus la contrainte de raccordement mais nous conservons néanmoins une parcelle sur le site pour la construction de notre nouvelle station d'épuration.
  - Concernant l'emploi, nous avons relayé plus de 500 CV à la société MSV. L'ensemble des candidatures a été traitée et suivie de réponse. Malheureusement les recrutements n'ont pas encore eu lieu.
- Je ne manquerai pas de vous informer pour toute avancée significative du projet.

Je souhaite également revenir sur les méfaits commis dans notre commune cet été : 1 cambriolage, des tentatives de vol dans des véhicules et l'incendie volontaire d'une voiture. Seule l'enquête sur ce dernier méfait a abouti grâce au signalement d'un habitant qui a permis l'interpellation des coupables. Ces délits sont en recrudescence dans tous les secteurs et personne n'est à l'abri. Des dispositifs existent tels que la « tranquillité vacances » et « la participation citoyenne ». Monsieur Patrick LE REZIO, conseiller municipal et gendarme à la retraite est votre référent. Il est votre interlocuteur privilégié et grâce à son expérience, il peut vous apporter un grand nombre de conseil. Un article dans ces pages vous en dira plus. N'hésitez pas non plus à consulter le site Facebook « commune de Couvron » qui relaie régulièrement de nombreuses informations émanant des services de la Préfecture et de la Gendarmerie.

Personnellement j'ai plaisir à penser que, dans une petite commune comme la nôtre, nous pouvons aisément prendre soin les uns les autres et donc de ne pas adopter une attitude citadine individualiste. Je sais c'est davantage la pensée d'une mère que d'un Maire !

Je vous souhaite une agréable lecture.

Bien amicalement  
Carole RIBEIRO

## SOMMAIRE

Fêtes et cérémonies	P.3	Les réservistes	P.17
Les décisions du Conseil	P.4	Voisins vigilants / Nouveaux arrivants	P.18
Travaux	P.10	Etat-Civil	P.19
Assainissement	P.12	Vie de l'école	P.20
Elections	P.13	Enfance-jeunesse	P.24
Infos pratiques	P.14	Etudes-Emploi / La vie de la commune	P.26
Séniors	P.15	La vie des associations	P.29
C.C.A.S	P.16	Artisans et commerçants	P.32

# Fêtes et Cérémonies

## Cérémonie du 11 novembre

10h45 : Rassemblement devant le Monument aux Morts des membres du Conseil Municipal, du Centre Communal d'Action Sociale, des Anciens Combattants, des Président(e)s d'associations, des enfants des écoles et de la population.

11h : Cérémonie du souvenir au Monument aux Morts. Dépôt de gerbe par la section locale des Anciens Combattants. Participation des enfants de l'école.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert au Foyer Rural et des brioches seront distribuées aux enfants.



## Arbre de Noël

Il se déroulera au Foyer Rural le samedi 10 décembre 2016.

Tous les enfants de la commune et/ou scolarisés à Couvron sont invités à participer à ce moment féérique !

10h : spectacle « Le monde magique d'Arthur Saint-Georges » - C'est entre folie et poésie que ce magicien vous emmènera dans un monde inédit qui fait rêver petits et grands. Vous découvrirez, entre autres, Roco coco l'oiseau terrible, tout droit sorti des cabarets qui est prêt pour nous présenter son numéro s'il est décidé à travailler...

11h : arrivée du Père Noël et remise des cadeaux à tous les enfants présents.



# Les décisions du Conseil

## Séance du 27 avril 2016

Présents: MM. RIBEIRO Carole, Maire, LE-BLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LE RÉZIO Patrick, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, MENUS Sophie, OH-LERT Annick, LAMBERT Michèle, RICHARD Gilbert, PIERRET Frédéric, CLAISSE Sophie et FOREST Laëtitia.

Absents: MM. SIMPHAL Frédéric et COIGNOUX Grégory, excusés.

M. SIMPHAL Frédéric a donné pouvoir à Mme RIBEIRO Carole

Secrétaire: M. RICHARD Gilbert

- Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2016.

- Droit de Préemption Urbain : propriété PEDACE 1A rue du Château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur de la propriété PEDACE.

- Droit de Préemption Urbain : propriété TABAI-MAGNY 4 rue de Fourdrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur de la propriété TABAI-MAGNY.

- Droit de Préemption Urbain : propriété DENIZART 1 rue de Fourdrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur de la propriété DENIZART.

- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de la Serre, à date d'effet immédiate, comme suit : A l'article 2 des statuts de la Communauté de communes du Pays de la Serre, au titre des Compétences facultatives est ajoutée la compétence « 8) - Communication électronique. Réseaux et services locaux de communications électroniques prévus à l'article L.1425-1 du CGCT », pour permettre le déploiement de la fibre optique.

- Vote des taux 2016 des trois taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes pour l'année 2016.

- Adoption du compte de gestion 2015 du budget principal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2015 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- Adoption du compte administratif 2015 du budget principal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le compte administratif 2015 du budget principal.

- Affectation des résultats 2015 au budget principal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité affecte les résultats 2015 au budget principal.

- Adoption du budget primitif 2016 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des finances, vote à l'unanimité le budget primitif de la commune.

- Adoption du compte de gestion 2015 du budget des locaux commerciaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion du budget annexe des locaux commerciaux pour l'exercice 2015 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- Adoption du compte administratif 2015 du budget des locaux commerciaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le compte administratif 2015 du budget des locaux commerciaux.

- Affectation des résultats de 2015 au budget des locaux commerciaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité affecte les résultats 2015 au budget des locaux commerciaux.

- Adoption du budget primitif 2016 du budget des locaux commerciaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des finances, vote à l'unanimité le budget primitif 2016 des locaux commerciaux.

- Adoption du compte de gestion 2015 du service de l'assainissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2015 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- Adoption du compte administratif 2015 du budget de l'assainissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le compte administratif 2015 du budget de l'assainissement.

- Affectation des résultats de 2015 au budget de l'assainissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité affecte les résultats 2015 au budget de l'assainissement.

- Adoption du budget primitif 2016 du budget de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des finances, vote à l'unanimité le budget primitif 2016 du service de l'assainissement.

- Adoption du compte de gestion 2015 du service de l'eau.

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion du budget annexe des eaux pour l'exercice 2015 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- Adoption du compte administratif 2015 du budget de l'eau.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le compte administratif 2015 du budget de l'eau.

- Affectation des résultats de 2015 au budget de l'eau.

Le Conseil Municipal à l'unanimité affecte les résultats 2015 au budget de l'eau.

- Adoption du budget primitif 2016 du budget de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des finances, vote à l'unanimité le budget primitif 2016 du service des eaux.

- Tarifs municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs municipaux de l'année 2016.

- Modifications de la régie de recettes

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les modifications de la régie de recettes.

- Fonctionnement de l'école communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au Maire d'alerter officiellement les autorités de

l'Etat sur les absences récurrentes de la Directrice de l'école. Le Conseil Municipal souhaite que l'association des parents d'élèves s'associe à cette démarche.

- Matériel informatique de l'école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas répondre favorablement à la demande informatique de Mme la Directrice en date du 16 novembre 2015 et de revoir sa demande en fin d'année 2016.

- Questions diverses

- Mme le Maire informe le Conseil du recrutement d'un bureau d'études pour le futur autodrome. Une étude « faune et flore » a été lancée à ce jour. Une étude phonique sera lancée prochainement.

- Les travaux de l'école maternelle située rue de la Verdure sont terminés. La réception de chantier aura lieu le 10 mai.

- Le Conseil Municipal fixe l'organisation de la cérémonie du 8 mai 2016.

## Séance du 13 juin 2016

Présents: MM. RIBEIRO Carole, Maire, LE-BLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, SIMPHAL Frédéric et FOREST Laëtitia.

Secrétaire: M. COIGNOUX Grégory

- Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de la réunion du 27 avril 2016.

- Droit de Préemption Urbain : propriété LALLEMENT-FLAMANT 20 rue de la gare.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur de la propriété LALLEMENT-FLAMANT.

- Droit de Préemption Urbain : délégation au Maire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer à Madame le Maire l'exercice du Droit de Préemption Urbain en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales jusqu'au 31 août 2016.

- Bilan des délégations au Maire.

Madame le Maire dresse le bilan des décisions qu'elle a été amenée à prendre dans le cadre de ses délégations :

La société Bureau Veritas, moins-disante, a été retenue pour un montant annuel de 2.370,00 €.  
- Délégation de Service Public pour l'eau potable  
Une consultation a été lancée pour la Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public d'eau potable :

La société VERDI Picardie, moins-disante, a été retenue pour un montant de 7.272,00 €.

- Maîtrise d'œuvre pour la future station d'épuration (STEP) :

Une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre de la STEP comprenant la conception et la réalisation d'une station à boues activées de capacité 1500EH, la modification du réseau d'eau potable pour alimenter la future zone d'activités MANGIN, le dossier « loi sur l'eau », et le plan d'épandage comprenant une tranche ferme et une tranche conditionnelle. La société BEIMO, moins-disante, a été retenue pour un montant de 79.704,00 €.

- **Remboursement trop perçu ORANGE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter le montant du remboursement de la société ORANGE.

- **Décision modificative.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier les prévisions budgétaires 2016 du budget de l'assainissement.

- **Compte-rendu de la commission des fêtes du 23 mars 2016 et du 8 juin 2016**

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les propositions de la commission des fêtes en date du 23 mars 2016 et du 8 juin 2016.

- **Régie d'avance.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver les montants des gains en numéraire à offrir aux participants du concours de boules en bois via la régie d'avance.

- **Attribution de subventions aux associations pour l'année 2016.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les montants des subventions à verser aux associations au titre de l'année 2016.

- **Prêt croissance verte à taux zéro.**

Madame le Maire est autorisée à procéder à toutes les formalités, et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce prêt.

- **Délibération de soutien pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.**

Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

- **Délégation de Service Public pour l'eau potable.**

Les membres du Conseil Municipal décident d'approuver le principe de renouvellement de l'exploitation du service public d'eau potable dans le cadre d'une Délégation de Service Public (concession de services), décident qu'une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes sera lancée, décident d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L.1411-5 du Code des Collectivités Territoriales appelée à donner son avis sur les candidatures et offres faites et décident d'autoriser Madame le Maire à engager la procédure et les dépenses nécessaires.

- **Membres de la commission pour la Délégation de Service Public de l'eau potable.**

Les membres titulaires et suppléants pour siéger à la Commission habilitée à examiner les candidatures et offres faites dans le cadre de la Délégation de Service Public de l'eau potable sont désignés par le Conseil Municipal.

- **Bilan de fonctionnement de l'Agence Postale Communale**

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux une synthèse de fréquentation depuis l'ouverture en 2010 ainsi qu'un bilan financier de fonctionnement pour l'année 2015.

- **Questions diverses.**

Le Conseil Municipal est informé par Mme le Maire d'une dette de loyer de plus de 2700 € accumulée par un locataire d'un logement communal.

- Une étude acoustique va prochainement être lancée pour le futur autodrome. Le cabinet GNAT suit les études.

- Nouvelles Activités Périscolaires : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la convention annuelle va être revue dès septembre.

- Madame le Maire rappelle que les auteurs de dépôts sauvages s'exposent à des poursuites.

- Madame le Maire rappelle que les riverains sont chargés de l'entretien (désherbage) de leur trottoir depuis la limite de leur propriété jusqu'au caniveau. Elle informe également le



conseil de l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La commune a déjà proscrit l'utilisation de produits phytosanitaires.

- Toiture Tennis couvert : les travaux sont terminés.

## Séance du 11 juillet 2016

Présents: MM. RIBEIRO Carole, Maire, LE-BLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LE RÉZIO Patrick, BIENAIMÉ Estelle, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick et FOREST Laëtitia.

Absents : SIMPHAL Frédéric (pouvoir à C. Ribeiro), CLAISSE Sophie, PIERRET Frédéric, LAMBERT Michèle (pouvoir à D. Leblond), ROGER Benoît.

Secrétaire: MENUS Sophie

- Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2016.

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2015.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2015 établi par la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2015 établi par la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

- Ratios d'avancement de grade.

Le Conseil Municipal décide d'adopter les ratios d'avancement de grade au taux de 100% pour l'ensemble des grades représentés au sein de la collectivité.

- Création d'un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal décide :

- De créer un poste permanent d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet avec une durée hebdomadaire de travail de 30h à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

- De supprimer le poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à compter de cette même date.

L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente de la grille indiciaire des ASTEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- Bourses scolaires 2016/2017.

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'attribution de ces bourses scolaires pour l'année scolaire 2016-2017 et en fixe les montants.

- Renouvellement de la convention pour l'accueil des élèves de Remies à l'école de Couvron.

Le Conseil Municipal décide de reconduire le partenariat avec la commune de Remies à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et pour une durée de cinq ans, fixe les modalités financières de ce partenariat et accepte les termes de la convention à intervenir avec la commune de Remies en autorisant le Maire à signer la-dite convention.

- Prorogation du contrat d'entretien du réseau d'eaux pluviales et d'assainissement.

Le Conseil Municipal accepte la prorogation du contrat d'entretien du réseau d'eaux pluviales et d'assainissement et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société VEOLIA, pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017.

- Don de Monsieur James Smales.

Le Conseil Municipal accepte le don de Monsieur James SMALES d'un montant de 800 € et décide que cette somme servira à financer le spectacle de l'Arbre de Noël 2016 des enfants de la Commune.

- Décisions budgétaires modificatives.

Le Conseil Municipal décide de modifier les prévisions budgétaires 2016 du budget principal de la commune en section d'investissement au chapitre des dépenses imprévues.

- Questions diverses.

- Madame le Maire informe les membres du

Conseil Municipal de la démission de Monsieur Raphaël Jaris, en contrat d'avenir, à compter du 6 juillet 2016.

- Stationnement en traverse :

Le problème de stationnement gênant dans la rue du Colonel Chépy est à nouveau soulevé. Une nouvelle réflexion sera menée sur ce sujet.

- Signalisation verticale : voie sans issue :

Il est décidé de mettre en place une signalisation adaptée de type voie sans issue rue du Château et rue des Bois.

- Comité de pilotage des Nouvelles Activités Périscolaires :

Madame le Maire dresse le bilan de la réunion à laquelle l'association Familles rurales était absente (non excusée). La commune souhaite élaborer une nouvelle convention intégrant et imposant un projet pédagogique à mettre en œuvre pour l'année scolaire 2016-2017. Parallèlement la commune travaillera sur une nouvelle organisation pour la rentrée 2017-2018.

## Séance du 12 septembre 2016

Présents: MM. RIBEIRO Carole, Maire, LE-BLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, OH-LERT Annick et FOREST Laëtitia.

Absents : SIMPHAL Frédéric, CLAISSE Sophie et RICHARD Gilbert.

Secrétaire: FOREST Laëtitia.

• Adoption de procès-verbal de la dernière réunion.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 11 juillet 2016.

• Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services de distribution publique d'eau potable et d'assainissement

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel concernant les services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2015.

• Compte rendu d'activités 2015 du lotissement du Mail.

Après avoir pris connaissance du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale arrêté au 31 décembre 2015, le Conseil Municipal à l'unanimité, n'émet ni observation ni réserve sur ce document.

• Rapport de gestion 2015 du Conseil d'Admi-

nistration de la SPL-XDEMAT et proposition d'augmentation du capital social.

Le Conseil municipal, après examen, décide :

- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, et de donner acte à Madame le Maire de cette communication ;

- d'approuver le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l'Aube, pour un montant de 15 500 euros avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube et de la modification des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe-et-Moselle au sein de la société ;

- de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

• Convocation aux assemblées : utilisation du module XCONVOC de la SPL-XDEMAT.

Il est proposé aux conseillers, qui le souhaitent, de pouvoir recevoir les convocations aux assemblées à l'adresse e-mail de leur choix. Chaque conseiller est invité à faire connaître sa décision en complétant et signant une autorisation.

• Contrat d'assurance des Risques Statutaires pour le personnel communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Article 1 :

- Décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion.

Article 2 :

- Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance ainsi que les actes en résultant,

- Autorise le Maire à signer la convention de gestion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

- Prévoit les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la cotisation additionnelle du Centre de gestion.

• Bilan des délégations au Maire dans le cadre du Droit de Préemption Urbain.

Dans le cadre de la délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 13 juin 2016, le Maire fait un point sur les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans le cadre du Droit de Préemption Urbain :

- Renonciation au Droit de Préemption Urbain

pour la vente de la propriété de M. HERBERT Thierry sise 21, rue des Bois ;

- Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la vente de la propriété des consorts LE SAOUT sise 15, rue de la Gare.

• Subvention exceptionnelle : encaissement de la SMACL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le montant de la subvention exceptionnelle de la SMACL pour la remise en état de la toiture du tennis couvert.



Remise du chèque de 20 000 € par la SMACL à Mme le Maire le 28 juillet 2016.

• Modification du règlement intérieur des activités périscolaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le nouveau règlement des activités périscolaires qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

• Convention avec l'association Familles Rurales pour l'année 2016-2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention à passer avec l'association Familles Rurales de Crépy pour l'organisation des activités périscolaires durant l'année scolaire 2016-2017.

- Autorise le Maire à signer ladite convention.

• Demande de subvention FNAME-OPEX.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 € à l'association FNAME-OPEX pour l'année 2016.

• Budget du service de l'eau : Décision modificative n°1.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier les prévisions budgétaires 2016 du budget du service des eaux.

• Dépôt d'archives au service des Archives Départementales de l'Aisne.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le dépôt aux Archives départementales des archives de la commune antérieures à 1965 (hors état-civil).

- Accepte le dépôt aux Archives départementales des flux dématérialisés issus des applications XDEMAT.

• Questions diverses.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Projet autodrome : les études (faune-flore et mesures acoustiques) avancent correctement. Une étude d'impact sera lancée prochainement. Au vu du calendrier électoral à venir, l'enquête publique se déroulera probablement à l'été 2017.

- Déploiement de la fibre optique : l'USEDÉA va procéder au déploiement de la fibre optique pour mi-2017. Le raccordement sera à la charge de l'USEDÉA. L'abonnement à la fibre optique sera à la charge des particuliers.

- Plan Local d'Urbanisme : l'Enquête publique aura lieu du 3 octobre au 3 novembre 2016. Un commissaire enquêteur a été nommé et tiendra 3 permanences en mairie afin de consigner l'ensemble des observations.

- Affaires scolaires : deux nouveaux enseignants sont arrivés en remplacement de Mesdames El-Makhzoumi et Velati. L'effectif total pour 2016-2017 est de 160 enfants.

- Impayés de loyer : La commune a contesté la recommandation de la commission de surendettement des particuliers de l'Aisne par courrier en date du 1<sup>er</sup> août 2016 et sera, à ce titre, auditionnée par le Tribunal.

- Personnel communal : 2 agents d'entretien des espaces verts et des bâtiments ont été recrutés sous la forme de contrats aidés à temps plein à compter du 5 septembre 2016 et pour une durée de un an.

- C.C.A.S : Madame Ingrid STRONA a annoncé sa démission du C.C.A.S. Dans l'attente du courrier officiel de Mme Strona, Madame le Maire propose d'examiner ce point lors de la prochaine réunion du C.C.A.S.

- Festival D'Couvron : Monsieur Arnaud STRACZEK dresse un bref bilan de la seconde édition du festival D'Couvron qui s'est tenue le 3 septembre 2016. Un bilan complet sera dressé lors de la prochaine commission des fêtes.

# Travaux

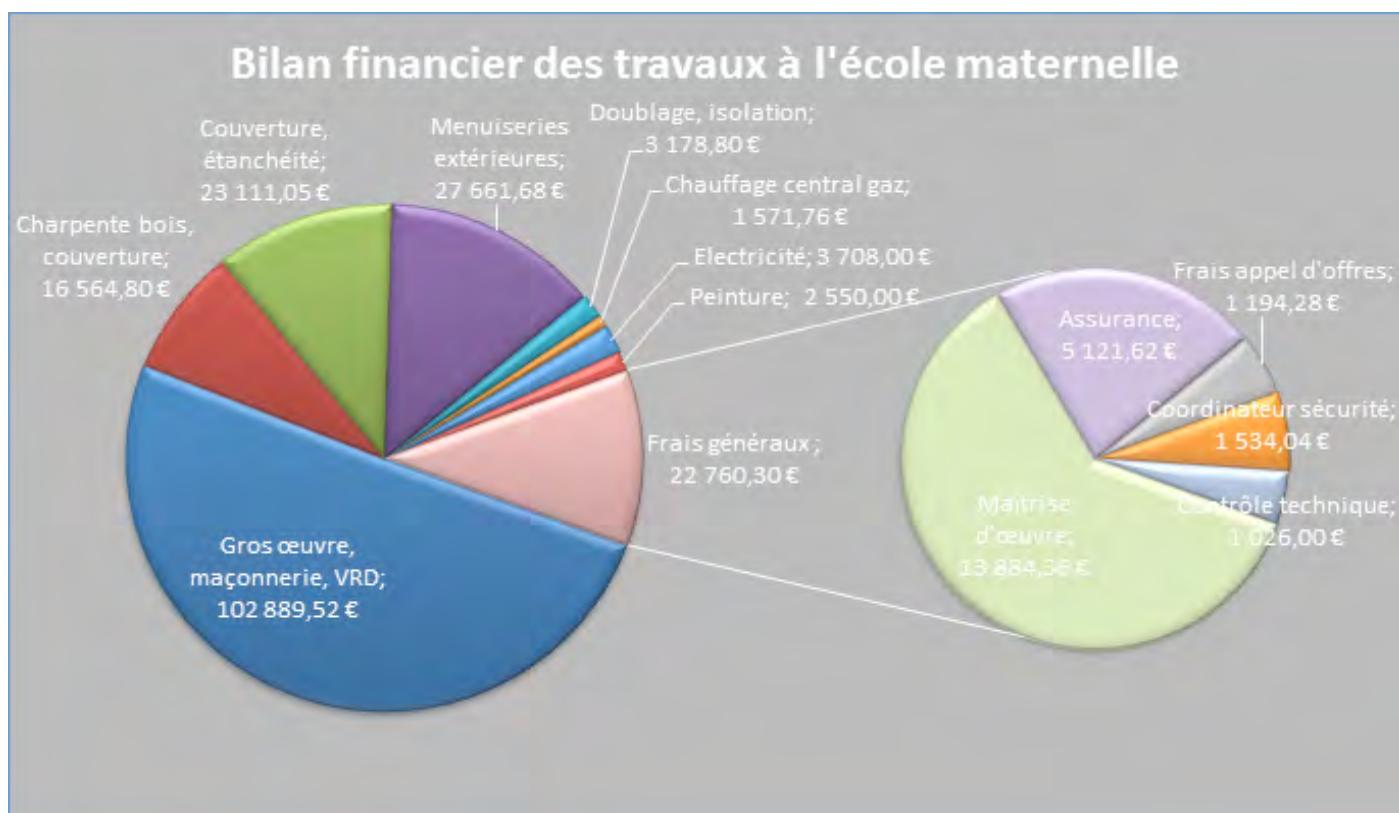
## Ecole maternelle

Les travaux à l'école maternelle sont terminés depuis quelques mois. D'importantes améliorations ont été réalisées : création d'un préau avec sol souple, pose d'un enrobé dans l'allée centrale, création d'un patio avec un accès indépendant pour une classe et travaux intérieurs (peinture, modifications d'espaces, remplacement de luminaires, ...).

Le montant global des travaux s'élève à 181 235,61 € TTC auxquels s'ajoutent 22 760,30 € TTC de frais généraux (rémunération maître d'œuvre, assurances décennales, frais d'appel d'offres, contrôles techniques obligatoires).

La commune a perçu deux subventions pour ces travaux :

- 12 305 € TTC dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité.
- 42 561 € TTC dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.



*Pose de la toiture du préau  
et réalisation de l'enrobé*



*Travaux de maçonnerie  
en vue de la création du futur préau*



## Monument aux Morts

Suite à la décision du Conseil Municipal du 8 juin 2015, le soldat du Monument aux Morts a été repeint en août par la société Christo'peinture pour un montant de 966 € TTC.

## Toiture du tennis couvert

Suite à l'orage de grêle du 9 juin 2014, il était nécessaire de remettre en état la toiture du tennis couvert. L'assurance de la commune, la SMACL, a décidé d'attribuer une prime exceptionnelle de 20 000 € pour dédommager partiellement la commune du coût des réparations. Les travaux réalisés par l'entreprise Thiébaut pour un montant de 40 028,15 € ont été réalisés fin juin 2015. La réfection totale de la toiture ( $602.25\text{m}^2$ ) a été réalisée en bac acier avec isolant de 40mm. Cette isolation par la toiture permettra de réduire les nuisances thermiques qui altèrent la qualité de cet équipement sportif pour les usagers.



# Assainissement

## Guide des bonnes pratiques

« Tout à l'égout » ? NON, pas tout !

Attention de ne pas jeter n'importe quoi dans les réseaux !

Vos éviers et toilettes ne sont pas des poubelles !!!

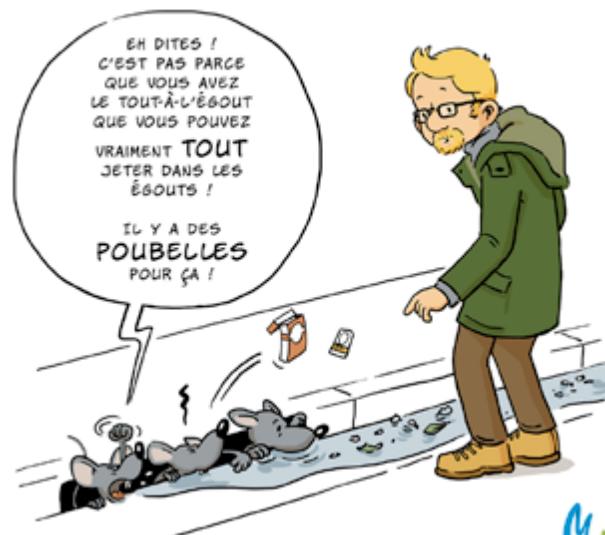
- Pas d'éléments matériels (mégots de cigarette, lingettes, serpillères, verre...) car ils bouchent les canalisations.



Les lingettes sont très régulièrement jetées dans la cuvette des toilettes. Certains fabricants de lingettes incitent d'ailleurs les usagers à le faire en portant sur les emballages des mentions « biodégradables », voire « peuvent être jetées à l'égout » !

En pratique, la structure fibreuse de ces objets fait qu'ils ont une très grande facilité à s'agglomérer entre eux, avec la graisse présente en réseau et autour des obstacles qu'ils peuvent rencontrer dans le système d'assainissement.

IL FAUT DONC PROSCRIRE CETTE HABITUDE !!



Les mauvais comportements génèrent des problèmes de saturation, de débordements,... qui nécessitent des interventions de notre prestataire VEOLIA.

LE COÛT DE CES INTERVENTIONS EST ENTIÈREMENT À LA CHARGE DE LA COMMUNE !

# Elections

## Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans qui ont été recensés. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

### Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de scrutin ;
- être de nationalité française ;
- jouir de ses droits civiques et politiques.

### Où s'inscrire et comment ?

Vous pouvez vous inscrire en mairie aux horaires d'ouverture habituels à l'appui des documents suivants :

- pièce d'identité récente prouvant votre Nationalité Française ;
- justificatif de domicile ;
- formulaire CERFA à retirer en mairie ou disponible sur le site [www.couvron.fr](http://www.couvron.fr)

### Quand s'inscrire ?

Pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin.

Par exemple, pour pouvoir voter en 2017, il faut avoir fait la démarche avant le 31 décembre 2016.

Les Jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le jour de l'élection pourront également voter.



### La carte d'électeur

La carte d'électeur est un document qui atteste de l'inscription sur les listes électorales de la commune. Elle est envoyée aux nouveaux électeurs l'année qui suit leur inscription. La carte est présentée au bureau de vote le jour du scrutin. Si elle n'est plus en votre possession, vous pouvez néanmoins voter en présentant uniquement une pièce d'identité.

## Les dates à retenir pour 2017

Elections	Dates	Fonction et durée du mandat
Présidentielle	1 <sup>er</sup> tour : 23 avril 2017 2 <sup>nd</sup> tour : 7 mai 2017	Président de la République 5 ans
Législatives	1 <sup>er</sup> tour : 11 juin 2017 2 <sup>nd</sup> tour : 18 juin 2017	Député 5 ans

Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique.

# Infos pratiques

## Passeport

Nouveau ! A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, vous pouvez remplir en ligne l'imprimé CERFA de demande de passeport, sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/>, et accéder à la liste de pièces à fournir correspondant à votre situation.



- Comment faire une pré-demande ?

Pour utiliser ce télé-service, créez votre compte en quelques minutes, puis saisissez les informations dans « Pré-demande Passeport en ligne » (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande). Ensuite, il ne vous reste plus qu'à vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives et le timbre fiscal.

Conservez le numéro de votre « Pré-demande Passeport » : il est indispensable à la mairie.

- Comment cela se passe en mairie ?

Grâce au numéro que vous lui aurez fourni, l'agent de mairie télécharge les informations de votre « Pré-demande Passeport ». L'agent vérifie les autres pièces de votre dossier et procède au recueil de vos empreintes.

ATTENTION ! La mairie de Couvron-et-Aumencourt n'est pas équipée pour recueillir les demandes de passeport biométrique. La mairie habilitée la plus proche est celle de LAON.

## Immatriculation SIV (ex-carte grise)

Vous vendez votre véhicule immatriculé de type AA-123-AA ?

Gagnez du temps et enregistrez le certificat de cession vous-même au lieu de l'envoyer en préfecture. Depuis le 15 décembre 2015, vous pouvez enregistrer vous-même votre certificat de vente en vous connectant sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41137>. Le certificat de cession dûment rempli et saisi atteste de la vente de votre véhicule.

Vous avez toujours la possibilité de remplir le certificat de cession « papier » et le retourner en Préfecture par courrier.

## Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre

Vous avez un projet de création, reprise ou de transmission d'entreprise ? Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement personnalisé ? La Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre (METS) réalise des permanences proches de chez-vous !

Les conseillers sont à votre écoute dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de la Serre aux dates suivantes :

- 18 octobre de 13h30 à 15h
- 29 novembre de 13h30 à 15h

Vous souhaitez prendre rendez-vous ou obtenir plus de renseignements ? Contactez dès maintenant la METS au 03.23.91.36.50 ou par mail : [contact@enthierache.com](mailto:contact@enthierache.com)

## Permanences habitat 2016

Vous avez un projet d'amélioration de l'habitat ? Des subventions, primes, prêts peuvent être mobilisés... Venez-vous renseigner à la mairie de Crécy le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois.

Prochaines dates :

- 18 octobre de 11h à 12h
- 15 novembre de 11h à 12h

Renseignements auprès de SOLIHA Aisne au 03.23.26.73.50

# Protégeons nos séniors

Les personnes âgées sont plus fragiles et, de ce fait, plus exposées aux délinquants qui n'hésitent pas à agir par ruse. Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

## Les gestes de prudence à domicile :

- Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles donnent directement sur la voie publique.
- En cas d'absence, ne laissez pas vos clés sous le paillasson ou sous un pot de fleurs.
- Changez votre serrure si vous avez perdu vos clés.
- Faites installer sur votre porte un œilletton et une chaînette (entrebaïleur), afin d'éviter qu'une personne ne s'invite trop facilement dans votre demeure.
- Rangez vos outils et matériels dans des locaux fermés. Ils peuvent aider les malfaiteurs à s'introduire chez vous.
- N'indiquez pas que vous vivez seul(e). Ne mentionnez que votre nom sur la boîte aux lettres.
- Au téléphone, ne donnez aucun renseignement vous concernant, sur votre résidence ou vos voisins.
- N'inscrivez jamais le code secret de votre carte bancaire sur un document inséré à proximité de celle-ci.

## En cas d'absence durable :

- Avisez vos voisins, ou des membres de votre famille. Faites prélever votre courrier dans votre boîte aux lettres.
- Signalez également votre absence aux forces de l'ordre. Une tournée de surveillance sera alors mise en place.
- Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets. Ne confiez vos clés qu'à une personne de confiance.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant la durée de votre absence. Si possible, transférez vos appels.
- Placez vos bijoux et objets de valeurs en lieux sûrs.

## Une visite à votre domicile ?

- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile, n'ouvrez pas votre porte.
- Prenez garde aux fausses qualités. Demandez systématiquement une carte professionnelle ou un ordre de mission.
- Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le n° de téléphone figurant sur votre facture et vérifier l'intervention.
- Ne faites pas remplir vos chèques par un inconnu, de même que vous ne devez en aucun cas lui donner un chèque portant votre signature.
- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant, contactez la police ou la gendarmerie.
- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.



Un doute, une inquiétude, composez le 17 !

# C.C.A.S

Pour 2016, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S ont décidé de reconduire les différentes actions en faveur des habitants de la commune.

## LES ACTIONS EN FAVEUR DES ENFANTS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a renouvelé les aides en faveur des enfants inscrits aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

- ALSH (été) 5 jours: 15 € alloués par enfant
- ALSH (été) 4 jours: 13 € alloués par enfant
- ALSH (été) 3 jours: 10 € alloués par enfant
- ALSH (été) 2 jours: 6.50 € alloués par enfant
- Mini camp 5 jours: 30 € alloués par enfant
- Séjour été (Corse, Charente-Maritime et Haute-Savoie) : 50 € alloués par enfant
- ALSH hiver 2016/2017 : 2 € par jour et par enfant
- Séjour hiver 2017 : 50 € par enfant

Attention ! l'aide du C.C.A.S n'est attribuée qu'une seule fois par an pour les séjours à thème.

## LES ACTIONS EN FAVEUR DES AINÉS

- Le repas annuel en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus aura lieu cette année le dimanche 27 novembre.
- La distribution du colis de Noël à domicile se fera le samedi 17 décembre.
- Le club de l'amitié : tous les premiers jeudis de chaque mois à partir de 14 heures à la salle de convivialité du centre socio-culturel.



## LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Chaque 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 18h à 19h, les bénévoles du C.C.A.S accueillent les personnes en difficulté pour la remise des colis de « La Banque Alimentaire ». Il est demandé aux bénéficiaires de régler la somme de 2 € par colis.

Pour bénéficier de cette aide, il suffit de déposer un dossier auprès du C.C.A.S. L'aide est octroyée en fonction des revenus et charges du foyer.

# Devenir réserviste

## Tout d'abord qu'est-ce-que la réserve opérationnelle ?

C'est la possibilité d'ajouter une expérience militaire solide et durable à sa vie personnelle et professionnelle. C'est le moyen d'apporter son envie, son courage, son intelligence à une expérience exaltante, vécue dans le cadre exigeant et chaleureux de l'armée de Terre. La réserve opérationnelle permet le renforcement des forces armées. Elle rassemble des citoyens volontaires totalement intégrés dans le dispositif militaire. Après un processus de sélection, chacun signe un contrat d'engagement appelé ESR (engagement à servir dans la réserve). Le réserviste opérationnel n'est pas un bénévole. Il bénéficie d'une formation régulière et rigoureuse. Il est rapidement opérationnel pour servir aux côtés des militaires d'active.

La réserve opérationnelle de l'armée de Terre compte aujourd'hui 16 000 soldats. 5000 postes sont à pourvoir dans la réserve chaque année.



## Quelles sont les conditions pour devenir réserviste ?

- Avoir la nationalité française,
- Avoir + de 17 ans et - de 35 ans,
- Être médicalement apte,
- Être en bonne condition physique et mentale,
- Avoir effectué sa journée Défense et citoyenneté (JDC),
- Jouir de ses droits civiques,
- Réussir l'entretien et les tests de sélection.

Votre engagement initial est de 2 ans renouvelables par périodes de 3 à 5 ans. Vous pouvez résilier votre engagement à tout moment, à votre demande.

## Si je deviens réserviste, que vais-je faire exactement ?

- J'apprendrai les actes fondamentaux du soldat : le maniement des armes, le sport, le secourisme, etc... Je bénéficierai ensuite de formations de plus en plus approfondies.
- Un grade me sera attribué en fonction de mon niveau d'étude. Je pourrai ensuite évoluer vers les grades supérieurs selon mon investissement et mes mérites.
- Je serai payé comme mes camarades d'active du même grade : près de 50 € par jour d'activité pour un militaire du rang, 60 € pour un sergent de réserve et près de 70 € pour un sous-lieutenant de réserve.
- Mon planning d'activités sera prévu plusieurs mois à l'avance afin de m'organiser dans mon activité civile et ma vie personnelle.
- Ma formation sera progressive, adaptée à mes disponibilités et aux besoins de l'unité à laquelle j'appartiendrai.
- J'agirai le plus souvent sur le territoire national.
- Je participerai à des exercices et des activités de préparation opérationnelle.
- Je contribuerai à la protection de mon pays, dans des missions variées allant de l'aide aux populations en cas de catastrophes naturelles à la participation à l'opération Sentinelle, en passant par la surveillance de sites sensibles.
- Lors de mes activités je porterai l'uniforme. Je devrais effectuer environ 30 jours d'activités par an.

# Participation citoyenne

Durant la nuit du 31 juillet au 1er août 2016, des actes de malveillance sont commis dans la commune de Couvron-et-Aumencourt. Un véhicule est incendié, deux autres subissent des dégradations.

Un de nos administrés constate le comportement suspect d'un véhicule et rapporte les faits aux gendarmes, dépêchés sur les lieux. Ce fameux véhicule, en l'occurrence une Renault Clio blanche, est découvert accidenté à Monceau le Neuf. Les deux occupants sont interpellés et placés en garde à vue.

Au cours de leur audition, les intéressés reconnaissent les faits qui leur sont reprochés. A l'issue, ils sont jugés en comparution immédiate et écopent pour l'un, d'une peine d'emprisonnement de deux ans ferme avec révocation d'un sursis de 16 mois provenant d'une peine précédente (soit au total 40 mois) ; pour le second, un an d'emprisonnement avec sursis, et pour les deux, l'obligation de dédommager les victimes du préjudice subi. A cela s'ajoute la confiscation de leur véhicule par la justice.

La commune de Couvron a signé avec la gendarmerie le protocole « [voisins vigilants](#) ». La vigilance citoyenne ne consiste pas uniquement à veiller sur vos voisins proches, c'est aussi être vigilant sur tout ce qui paraît anormal voire suspect et de le signaler soit directement à la gendarmerie via le 17 (numéro d'urgence) soit via Patrick le Rezio, référent de ce dispositif sur Couvron (Tél : 06 31 56 51 34). Grâce à ce réflexe citoyen, une affaire de dégradation de biens privés a pu être rapidement résolue.

En poursuivant le signalement de tout fait inhabituel, nous serons en mesure de jouer un rôle essentiel dans la résolution de la délinquance de notre commune et par conséquent, de garantir la sauvegarde des personnes et des biens.

**Numéro d'appel Voisins Vigilants : 06 31 56 51 34**

## Les Nouveaux arrivants

- M. MAYEUR Guillaume, intérimaire, et Mme DECARPENTRY Virginie, agent de fabrication : 10, rue Paul Claudel. Deux enfants âgés de 13 et 8 ans.
- M. MONTFRONT Stéphane, aide-soignant : 1A, rue du Château. Un enfant âgé de 16 ans.
- M. et Mme BIZET Max, retraités : 2 Résidence Chambord, rue de Pouilly.
- M. GUERITTE Régis, chauffeur d'engins et Mme GUERITTE Virginie, vendeuse : 20, rue de la Gare. Deux enfants âgés de 16 et 13 ans.
- M. VIOLETTE Cyril, ouvrier travaux publics et Mme BERRIOT Carème, sans profession : 14A, rue Jean Richépin. Trois enfants âgés de 8, 3 et 1 ans.
- M. SYOZ Laurent, sans profession, et Mme VENET Kathy, sans profession : 3, rue Jean Richépin. Neuf enfants âgés 16, 14, 10, 8, 7, 3 et 1 mois.

**La commune souhaite la bienvenue aux nouveaux Covéronnais et Covéronnaises !**

# Etat-Civil

## Mariages

Le 18 juin 2016 se sont mariés en mairie : Valérie DEWEZ et Frédéric PIERRET, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 1B, rue de Vivaise.

Le 16 juillet 2016 se sont mariés en mairie : Maria Do Rosario DE JESUS LEMOS et Antonio LOPES, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 4, rue de Monceau.

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés !



Valérie Dewez et Frédéric Pierret

## Naissances

- Le 12 mai 2016 est né à Laon : Martin DEBOFFLES, fils de M. Deboffles Mathieu et Teixeira Maryline domiciliés 14, rue de la Gare.
- Le 21 mai 2016 est née à Laon : Giulia PUDEPIÈCE, fille de M. Pudepièce Vincent et Mme Decrouy Noémie domiciliés 1A, rue de Vivaise.
- Le 13 juin 2016 est née à Laon : Mélinda QUENNELLE, fille de M. et Mme QUENNELLE Antoine domiciliés 1, rue de Fourdrain.
- Le 22 juin 2016 est née à Laon : Salomé ROUSSEL, fille de Roussel Clément et Blondelle Magali domiciliés 11, Résidence Cheverny, rue Alexandre Dumas.
- Le 7 août est né à Saint-Quentin : Maël DOYELLE CARTON, fils de M. Doyelle Ludovic et Mme Carton Adeline domiciliés 12, rue Jean Racine.
- Le 12 août 2016 est né à Laon : Samuel BEAUDOIN, fils de M. Beaudoin Matthieu et Mme Levant Virginie domiciliés 18, rue de la Verdure.
- Le 23 août sont nés à Laon : Cassandra et Nolan SYOZ, fille et fils de M. Syoz Laurent et Mme Venet Kathy domiciliés 3, rue Jean Richépin.
- Le 26 août 2016 est né à Laon : Raphaël FIN KOZLOWSKI, fils de M. Fin Sébastien et Mme Kozlowski Sandrine domiciliés 2, rue de Vivaise.

Bienvenue aux nouveaux nés !



## Parrainage civil

Le 23 juillet 2016 M. et Mme CLÈRE Gauthier, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 2, rue Paul Claudel, ont choisi comme parrain et marraine laïcs pour leur fille Lylou : M. et Mme DE BOCK Didier.

## Décès

- Le 16 avril 2016 à Neuilly-sur-Seine, est décédé Monsieur WARET Jean-Claude, âgé de 77 ans, domicilié au 12, rue des Bois.
- Le 11 juin 2016 à Amiens, est décédée Madame TUTIN épouse POTART Monique, âgée de 70 ans, domiciliée 24, rue du Colonel Chépy.
- Le 10 juillet 2016 à Vervins, est décédé Monsieur DECOCQMAN Henri, âgé de 94 ans, domicilié 5, Rue des Bois.
- Le 23 août 2016 à Vervins, est décédé Monsieur LAMART Claude, âgé de 76 ans, domicilié 20, rue du Colonel Chépy.

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

# Vie de l'école

## Equipe enseignante

- Directrice : Mme DESSAINT. Téléphone : 03.23.20.95.06 (décharge le lundi).
- Petite et moyenne section de maternelle (30 élèves) : Mme MINEL (ATSEM : Mme LIEDORP).  
Mme Minel est remplacée par Mme JUSSAUME pendant la durée de son congé maternité.
- Moyenne et grande section de maternelle (29 élèves) : Mme FORIN (ATSEM : Mme ROGER).



- CP (23 élèves) : Mme MASCRET.
- CE1 (25 élèves) : Mme DESSAINT et Mme MEUNIER (complément de la Directrice).
- CE2-CM1 (26 élèves) : Mme HAGARD et Mme SAIDI CHAPRON.
- CM1-CM2 (28 élèves) : Mme MARIVAT et Mme MEUNIER.



## Horaires des classes

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8h30 - 11h45 et 13h30 - 15h30

Mercredi : 8h30 - 11h30

## Présentation des nouvelles enseignantes



*De gauche à droite : Mme HAGARD, Mme JUSSAUME, Mme SAIDI CHAPRON et Mme MEUNIER*

**La commune souhaite la bienvenue aux nouvelles enseignantes et une bonne année scolaire à toute l'équipe éducative ainsi qu'aux enfants !**

## Nouvelles Activités Périscolaires

Horaires : lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30

Tarifs : 20 € par cycle (entre deux périodes de vacances scolaires) pour le 1<sup>er</sup> enfant, 15 € pour le 2<sup>ème</sup> et 10 € pour les suivants. Chaque cycle commencé est dû. La facturation intervient au cours du cycle suivant.

Les animations sont organisées par l'association Familles Rurales de Crépy.

Le règlement intérieur des Nouvelles Activités Périscolaires est affiché dans la salle des N.A.P.

## Garderie scolaire

Jours	Matin	Midi	Soir
Lundi	7h30-8h20	11h45-13h20	16h30-18h
Mardi	7h30-8h20	11h45-13h20	16h30-18h
Mercredi	7h30-8h20		
Jeudi	7h30-8h20	11h45-13h20	16h30-18h
Vendredi	7h30-8h20	11h45-13h20	15h30-18h

### Tarifs

Matin et soir : 0,82 €

Midi : 0,62 €

### A noter !

- La garderie du vendredi soir de 15h30 à 16h30 est gratuite mais réservée aux enfants inscrits aux Nouvelles Activités Périscolaires.
- Les tickets repas sont vendus par la Communauté de Communes du Pays de la Serre.
- Seuls les élèves prenant leur repas sont acceptés à la garderie du midi.
- L'inscription des élèves s'effectue auprès de la responsable du service lors des permanences tenues tous les jours de 8h à 8h30 dans la salle de la garderie scolaire.
- Le règlement intérieur de la garderie est affiché à la garderie.



# Retour sur...

## Remise de dictionnaires aux futurs collégiens

Carole RIBEIRO, Maire, et Dominique LEBLOND, Maire-Adjoint, ont remis aux élèves de la classe de CM2 un dictionnaire offert par la municipalité à l'occasion de leur passage au collège. Nul doute que ce cadeau leur sera fort utile !



## Permis piéton

Les gendarmes de la brigade de Laon et les élus municipaux ont procédé à la remise des diplômes « permis piétons » aux enfants des classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 le lundi 2 mai.

Au cours de leur formation, les enfants ont appris à appréhender les comportements à adopter comme traverser la rue mais également reconnaître certains panneaux.

Nos apprentis piétons ont même eu le droit à un article dans l'Union !

MERCREDI 4 MAI 2016

**COUVRON-ET-AUMENCOURT**

**Les jeunes piétons font un sans-faute**



Tous les élèves ont reçu leur permis piéton.

## Spectacle de fin d'année scolaire

Le spectacle de fin d'année « L'aventure du Nain malin » a été présenté aux familles les mardi 14 et mercredi 15 juin au Foyer Rural devant un public venu nombreux.



## Sorties scolaires

Les élèves de maternelle se sont déplacés le 24 juin au Cateau-Cambrésis pour visiter le musée Matisse. Les enfants ont pu participer aux ateliers « découper à vif dans la couleur » et « le livre des formes et des couleurs » autour des peintres Matisse et Herbin.

Les plus grands ont eu la joie de passer la journée du 27 juin au parc accrobranche d'Ambleeny.



# Enfance - Jeunesse

La Commune de Couvron-et-Aumencourt en association avec la Communauté de Communes et les Associations locales propose un programme riche et varié pour les jeunes enfants. Toutes les animations présentées dans cette rubrique se déroulent dans les locaux du Foyer Rural situé 2 rue James Smales.

## Consultation des nourrissons

La Consultation des nourrissons se déroule tous les 3<sup>èmes</sup> jeudi du mois entre 14h30 et 16h30 sur rendez-vous au 03.23.24.61.02. Si une inquiétude sur l'état de santé de votre enfant vous préoccupe, vous pouvez-vous présenter sans rendez-vous.

Les prochaines consultations auront lieu :

- Jeudi 20 octobre 2016
- Jeudi 17 novembre 2016
- Jeudi 15 décembre 2016

## Le Relais des Assistantes Maternelles (R.A.M)

Les animations du R.A.M. ont lieu à Couvron le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois (hors vacances scolaires) de 9h à 11h30.

Les prochaines animations auront lieu aux dates et horaires suivants :

- Jeudi 6 octobre 2016 : Fantômes d'Halloween
- Jeudi 17 novembre 2016 : Motricité
- Jeudi 24 novembre 2016 : Surprise
- Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 : Les lutins arrivent
- Jeudi 15 décembre 2016 : Boule de Noël



## Ludothèque

NOUVEAU ! A compter d'octobre 2016, la Communauté de Communes du Pays de la Serre met en place tous les 2<sup>èmes</sup> mardis de chaque mois une ludothèque itinérante. La ludothèque est un lieu de rencontre et d'échanges autour du jeu et du jouet dédiée spécifiquement aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte. La ludothèque s'inscrit dans une démarche active d'éveil de l'enfant et de soutien à la parentalité au travers d'activités ludiques.

La ludothèque propose :

- Des temps de jeux libres sur place,
- Des animations spécifiques comme par exemple des ateliers d'éveil musical, autour du livre ou de la motricité,
- Du prêt de jeux, jouets et/ou livres (réservation possible par mail pour les jeux).

Le jeu sur place est gratuit et libre d'entrée, une adhésion de 10 € par an et par famille sera demandée pour l'emprunt.

Les premières animations auront lieu aux dates et horaires suivants :

- Mardi 11 octobre 2016 de 9h30 à 11h30
- Mardi 8 novembre 2016 de 9h30 à 11h30
- Mardi 13 décembre 2016 de 9h30 à 11h30

Pour toutes informations, vous pouvez contacter Stéphanie LEPETIT au service Petite Enfance de la Communauté de Communes du Pays de la Serre :

Tél : 03.23.80.77.22 / email : petiteenfance@paysdelaserre.fr

## Halte-garderie Les Câlinous

La Halte-Garderie itinérante les Câlinous accueille les enfants jusqu'à 6 ans tous les lundis (hors périodes de vacances scolaires) de 9h à 17h. Ce service d'accueil collectif occasionnel mis en place par l'association « Familles Rurales en Pays de la Serre » est une opportunité pour:

- Faire découvrir à l'enfant la vie en collectivité et lui proposer des activités d'éveil.
- Libérer en toute tranquillité les parents, les grands-parents ou les nounous pour un rendez-vous, des courses, des activités régulières ou autres loisirs.
- La halte-garderie est aussi un lieu de rencontres et d'échanges avec d'autres parents et les responsables de l'accueil.



Les enfants sont accueillis pour quelques heures, une demi-journée ou la journée (selon le souhait des parents) dans un espace approprié, chaleureux et convivial. Les enfants peuvent aussi prendre le repas de midi sur place. Ils sont réunis en petits groupes, au maximum de 12.

Renseignements et inscriptions au 06 89 08 60 59 ou par mail : [lescalinousfr02@gmail.com](mailto:lescalinousfr02@gmail.com)

## Rencontre avec l'équipe des Câlinous.

Le Tour de Ville : Pouvez-vous nous décrire une journée type aux Câlinous ?

Alice Wattier et Stéphanie LePetit : L'accueil des enfants et des parents s'effectue à partir de 9h. Jusque 10h, des jeux libres sont proposés aux enfants. Ensuite, à 10h, un temps de rassemblement des enfants est organisé autour d'une collation. La matinée débute par une activité dirigée par l'équipe des Câlinous : motricité, peinture, cuisine, ... Afin de préparer les enfants au repas, un petit temps calme est proposé en fin de matinée. Le déjeuner est pris collectivement vers 12h. Une sieste est proposée aux plus jeunes en début d'après-midi tandis que les plus grands peuvent s'adonner à des activités calmes. Le réveil est échelonné selon le rythme de chaque enfant. Après le goûter, les enfants jouent ensemble avant l'arrivée des parents à 17h.

Le Tour de Ville : Selon vous, quels sont les avantages et les inconvénients de votre métier ?

Alice Wattier : Rien n'est figé. Nous devons nous adapter aux enfants. Il faut donc sans arrêt interroger notre pratique.

Le Tour de Ville : Quelles sont les qualités requises pour pouvoir devenir éducateur de jeunes enfants ?

Stéphanie Lepetit et Alice Wattier : Observation, écoute, capacité d'adaptation, dynamisme, force de proposition, patience, ...

Le Tour de Ville : Quels conseils pourriez-vous donner à un jeune qui envisagerait de suivre votre voie ?

Stéphanie Lepetit : Echanger avec différents professionnels, effectuer des stages dans divers organismes et se renseigner auprès des structures de formation.

## Les Mercredis récréatifs

Des activités d'éveil et de loisirs sont proposées aux enfants de Couvron par la Communauté de Communes du Pays de la Serre tous les mercredis après-midi, hors périodes de vacances scolaires.

Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis par des animateurs de 13h30 à 17h (possibilité de prise en charge dès 11h30 à la sortie de l'école et jusque 18h : Voir modalités sur notre site Internet). Renseignements et inscriptions auprès de la Communauté de Commune du Pays de Serre : 03.23.80.77.22 ou sur [www.paysdelaserre.fr](http://www.paysdelaserre.fr)

# Etudes - Emploi

## Bourses scolaires 2016/2017

Bonne nouvelle pour les familles !

Le Conseil Municipal de Couvron a décidé de renouveler l'attribution d'une bourse scolaire aux enfants de la Commune poursuivant leurs études dans le second cycle (lycée, L.E.P., apprentissage, faculté, ...).

Toutes les personnes dont les enfants sont susceptibles de bénéficier de cette bourse sont invitées à déposer en mairie un certificat de scolarité ainsi qu'un RIB.

**Aucune condition de ressources n'est exigée !**

La date limite de dépôt de ces documents est fixée au 30 octobre 2016.

Les bourses seront versées fin novembre 2016.

## Initiative emploi jeunes

Vous avez entre 18 et 26 ans ? Vous êtes sans emploi et ne suivez ni études, ni formation ?

L'AFPA vous accompagne avec des services à la carte :

- Conseil, aide à la construction de votre projet ;
- Suivi personnalisé ;
- Appui dans vos démarches (logement, santé, vie sociale) ;
- Développement personnel, coaching ;
- Valorisation de vos compétences métiers ;
- Mises en situation professionnelle ;
- Immersions en entreprise
- Accompagnement dans votre recherche d'emploi, de formation, d'alternance, de préparation aux concours ou encore de création d'entreprise.

Centre AFPA de Laon : 06.82.41.61.81 (Mme Nicole GREHAN, conseillère en parcours professionnels), 06.75.78.26.02 (M. Mohammed EZZEL, conseiller en parcours professionnels) ou 06.12.61.04.96 (Mme Nathalie ROCH, chargée de relations entreprises).

## La vie de la commune

### Cérémonie FNAME-OPEX

Le dimanche 14 février les responsables de la section départementale de la Fédération nationale des anciens des missions extérieures (FNAME-OPEX) ont, à l'issue de leur assemblée générale, reçu leur drapeau. Au cours d'une messe célébrée en l'église de notre commune, le prêtre a procédé au baptême du drapeau en présence de nombreux officiels. A l'issue de la célébration, un cortège s'est formé jusqu'au Monument aux Morts pour un temps de recueillement. Le vin d'honneur a ensuite été offert par la municipalité au Foyer Rural.



## Commémoration du 8 mai



Dimanche 8 mai, un bon nombre d'habitants de la commune s'étaient réunis au Monument aux Morts afin de célébrer l'armistice de la Seconde Guerre Mondiale. Après avoir prononcé un discours de commémoration, Mme le Maire a déposé une gerbe au pied du monument. En clôture de la cérémonie, les écoliers ont chanté l'hymne national accompagnés des personnes présentes. A l'issue, un vin d'honneur offert par le Conseil Municipal a été servi au foyer rural.

## Exposition d'aquarelles

Le week-end des 11 et 12 juin, la salle du foyer s'est transformée en galerie d'art puisque le Conseil Municipal a été très heureux d'inviter M. Michel LE REZIO, aquarelliste. Un nombre considérable de personnes est venu admirer ses œuvres et échanger avec cet artiste hors pair.



## Quatre jours de Fête au village pour tous !

Vendredi 17 juin, à 21h, le Foyer Culturel ouvrirait les hostilités en organisant un concert rock. La venue des groupes Lisa Joe et Beggars Banquet a été très appréciée de l'assistance, venue nombreuse.

La soirée du samedi 18 juin a débuté par un défilé tonitruant des enfants du village, derrière un char magnifiquement décoré.

C'est ensuite l'orchestre Paradise, gage de qualité, qui nous a fait vivre un excellent moment. A 23h, tous les yeux se sont levés vers le ciel pour admirer le feu d'artifice.



Dimanche après-midi, grande réussite pour cette première de « vélos décorés », ceux sont plus d'une quinzaine d'enfants qui ont participé et ont décoré leur vélo avec originalité ! Après avoir délibéré, le jury a récompensé tous les participants.



Une fois le traditionnel concours de boules en bois terminé, le conseil municipal a choisi cette année de servir aux personnes présentes le verre de l'amitié sur les airs de musique du groupe « Tintamarre et postillons ». Ce nom de groupe est aussi long que la liste des instruments utilisés dans cette fanfare rock du nord de l'Aisne !

## Cérémonie du 14 juillet

Cette année le calendrier a offert à la commission des fêtes une nouvelle combinaison pour la Fête Nationale du 14 juillet : un tout en un !! En effet vous avez été nombreux à profiter du « pont du 14 juillet ». A Couvron, cette journée a commencé avec un rassemblement de toutes les familles au Monument aux Morts pour célébrer la fête nationale. A l'issue de celle-ci, le cortège s'est dirigé vers le Foyer Rural pour déguster le verre de l'amitié et ainsi prolonger ce moment de convivialité associant toutes les générations.

Quelques heures plus tard, c'est autour du tennis couvert que plus d'une dizaine d'équipes de joueurs de boules en bois ont concouru pour la première place ! Même les enfants cette année étaient de la partie !

Pendant l'apéritif, c'est par l'odeur alléchante que vous vous êtes installés à table à l'intérieur du tennis couvert. Rigoureux et organisés, les cuisiniers « Du soleil dans la cuisine » ont assuré une présentation soignée des deux plats préparés. En soirée, vous avez été nombreux à danser grâce à LLT sonorisation qui une fois de plus a mis le feu à la salle !



# La vie des associations

## Foyer Culturel

Le foyer culturel a démarré la saison le 5 mars avec un concours de belote qui a rassemblé 18 équipes à la salle du foyer rural.

Le 27 mars, jour de Pâques, les enfants du village et de l'école avaient rendez-vous au stade pour la chasse aux œufs. Une matinée très appréciée des enfants où le soleil était de la partie. Les enfants ont tous été récompensés de leur chasse. Bonbons et chocolat étaient au rendez-vous.



Pour la deuxième année consécutive, une journée pêche à la truite s'est déroulée à l'étang de Fressancourt le 24 avril. Malheureusement, la pluie a rafraîchi une bonne partie des pêcheurs amateurs et confirmés.

Le 5 mai, un car de soixante personnes s'est rendu au zoo Pairi Daiza à Bruges. Tout le monde a apprécié de voir de près la faune sauvage. Les plus téméraires se sont également promenés au milieu des chauves-souris ou ont pu approcher les crocodiles.

La première randonnée de l'année a eu lieu le 22 mai. Une fois de plus, la pluie était de la partie et seuls une vingtaine de courageux ont parcouru les bois entre Couvron et Monceau-lès-leups. Mais après ce périple, tout le monde s'est réchauffé en dégustant les grillades servies à la salle de tennis.

La traditionnelle brocante du foyer culturel a eu lieu le 5 juin. Malgré les jours précédents pluvieux, ce dimanche a été épargné. Plus de 150 exposants étaient présents pour tenter de faire des affaires.



## FESTIVAL D'COUVRON

La 2<sup>ème</sup> édition du festival D-Couvron a eu lieu le samedi 3 septembre à Couvron. La soirée était sur le thème du rock cette année avec trois groupes dit « **Tribute** » reprenant des morceaux de groupes existants. « **The Aspirators** » ont débuté le concert avec leurs reprises des Stray Cats et autres morceaux rockabilly. Les trois rockeurs ont chauffé un public assez clairsemé en ce début de soirée mais pas moins attentif. Les nordistes de **Angus Band** ont ensuite enchainé avec des reprises d'un des plus grands groupes de rock (AC/DC). Tous les classiques y sont passés et le public présent a apprécié la qualité de la prestation tant au niveau du chant que des solos de guitare endiablés. Les Soissonnais de **Revolt** ont clôturé la soirée avec les morceaux du groupe californien Rage Against the Machine. Les quatre garçons ont « mouillé la chemise » en reproduisant de manière très fidèle le son du groupe de Zak de la Rocha.



Cette soirée fut une réussite au niveau de l'organisation malgré des dispositifs de sécurité plus exigeants cette année compte tenu du contexte actuel. On ne peut que féliciter l'équipe de bénévoles constituée des membres de la commission des fêtes et du Foyer Culturel. Le bémol se situe tout de même sur le nombre d'entrées, assez faible par rapport à la qualité des groupes présentés et à la capacité d'accueil du site. L'équipe d'organisation fera encore mieux la prochaine fois pour attirer le plus grand nombre et faire de cet évènement une fête familiale.

On compte sur vous l'année prochaine...

Le Foyer Culturel remercie les entreprises qui, grâce à leurs financements, ont contribué à la réussite du Festival D'Couvron :

Les artisans et commerçants de Couvron-et-Aumencourt : SASU Voilier TCE, SARL Quenelle, AL COIFF, Val de Serre Immobilier, SARL Pawlak, Station de lavage Superjet de Laon, MSV PALMER.

Les entreprises extérieures : Jonathan Motoculture à Crépy, Pic Bâtiment à Laon, Riz Auto à Soissons, Ets LECLERE à Renansart, Cave à Vins Vincelet à Etouvelles, Simpli Service à Laon.

Le Foyer Culturel remercie également Pierre-Jean VERZELEN, Maire de Crécy-sur-Serre et 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Départemental et Madame Isabelle ITTELET, Conseillère Régionale et Vice-Présidente du Conseil Départemental.

La Présidente du Foyer Culturel, Dominique LEBLOND

## Sections sportives

Renseignements : Dominique Leblond 06.31.56.64.78

**Fitness / Zumba (+12 ans)** : Salle du foyer rural  
Mardi de 18 h à 19 h : Zumba  
Mardi de 19 h à 20 h : Fitness Cool  
Jeudi de 17h45 à 18h45 : Fitness Intensif

**Zumba Kids** : Salle du foyer rural  
Mardi de 17h à 17h45  
Jeudi de 16h45 à 17h30

**COTISATION ANNUELLE** :  
60 € pour 1 cours/sem - 90 € pour 2 cours/sem  
110 € pour 3 cours/sem (*adultes uniquement*).

**VENEZ NOMBREUX !!**

**Volley ball** : A la salle de tennis

Tous les vendredis à 19h.

**Ping- Pong** : A la salle du foyer rural

Tous les lundis à 18h30.

**Footing** : Rendez-vous à la salle de tennis  
Un calendrier sera distribué prochainement.

**COTISATION ANNUELLE** :

5 € pour les habitants / 10 € pour les extérieurs

**Tennis** : Sur réservation à la salle de tennis

**COTISATION ANNUELLE** :

5 € l'année pour les habitants de Couvron.

Pour les extérieurs : 70 € l'année à la première inscription puis 30 € pour un renouvellement.

Pour toutes les activités : inscriptions sur place et possibilités de payer en 3 chèques.

## Nouvelle saison pour l'AS Couvron

Pour cette saison 2016-2017, toujours 2 équipes séniors : l'équipe 1<sup>ère</sup> évolue en départemental 4 (ancienne 2<sup>ème</sup> division), et l'équipe réserve évolue en départemental 5 (ancienne 3<sup>ème</sup> division).

Une équipe vétérans est venue compléter l'effectif du groupe, et est également inscrit une équipe U6-U7 et une équipe U8-U9 pour les enfants âgés de 6 à 10 ans.

Nous recherchons toujours des joueurs pour compléter l'effectif du critérium du dimanche matin, ainsi que des jeunes.

N'hésitez pas à venir prendre contact les mercredis au stade de Couvron entre 15h et 16h lors de l'entraînement des jeunes, ou bien toujours par téléphone : M. CAURETTE Laurent : 06.04.67.93.16 ou Mme RABELLE Nadia : 06.32.25.28.87.



Nous tenons à remercier tous les participants au concours de boules du 15 août qui sont venus très nombreux (28 équipes inscrites), un record pour cette période et avec le soleil. Nous vous donnons rendez-vous pour le concours de belote le 5 novembre au Foyer Rural de Couvron-et-Aumencourt. Venez nombreux.

Nous vous attendons toujours aussi motivés pour soutenir les joueurs tous les dimanches au stade « Élie BLONDELLE » à Couvron-et-Aumencourt.

L'AS Couvron souhaite à tous les élèves, tant scolairement que footballistiquement, une très bonne rentrée.

## Les Petits Ecoliers

L'association « Les Petits Ecoliers » a organisé pour l'année 2015-2016 2 manifestations et 2 opérations :

- En premier temps, un DVD de la kermesse 2014-2015 a été proposé à la vente aux enfants pour un souvenir. Bénéfice de cette opération 40 €. Encore un grand merci à M. Benoît ROGER qui a créé ce film et à Mme Laëtitia FOREST pour le gravage des DVD.
- Le Dimanche 8 novembre a eu lieu la Bourse aux jouets qui a été une journée mitigée pour les exposants mais l'association a récolté un bénéfice de 140 €.
- Du 26 février au 18 mars 2016, les Grilles de Printemps ont été vendues par les enfants de l'école, les commerçants du village et les membres de l'association. Bénéfice de cette opération 1 200 € dont les deux tiers ont été reversés à l'école sur projet. Nous remercions les commerçants de Couvron pour leur aide.
- Le samedi 25 juin a eu lieu la kermesse, dernière manifestation de l'année. Le temps maussade de la matinée aurait pu tout gâcher mais l'apparition du soleil, le spectacle de l'école et la joie des enfants ont fait de cette journée une belle fête de fin d'année scolaire. Le bénéfice est de 1 200 €. Merci à tous les bénévoles de la journée et à tous ceux qui nous ont apportés des moyens matériel. L'argent reversé à l'école a servi à financer du matériel de sport, des cadeaux aux intervenants du spectacle « L'aventure du Nain malin » des CE2, CM1 et CM2 et à la création d'un film pour les maternelles.



# Artisans & Commerçants



- **AGENCE IMMOBILIÈRE**

- Val de Serre Immobilier

7A ter rue du Colonel Chépy

03 23 22 17 67 - valdeserreimmobilier@orange.fr



- **AUTO-ÉCOLE**

- Couvron Auto-École

7 ter rue du Colonel Chépy

03 23 22 77 97 - 06 80 23 83 05 - legros.yannick@wanadoo.fr



- **BAR - TABAC - PRESSE - JEUX**

- Au P'tit Couvron

34 rue du Colonel Chépy - 03 23 20 98 58



- **BOULANGERIE - PÂTISSERIE**

- Maison Quennelle

1 rue de Fourdrain - 03 23 21 13 01



- **COIFFEUR**

- AL Coiffure

7 rue du Colonel Chépy - 03 23 25 74 30



- **ENTREPRISE DU BÂTIMENT ET D'ÉLECTRICITÉ**

- SARL PAWLAK

31bis rue du Colonel Chépy - 03 23 25 76 09



- **PLOMBIER - CHAUFFAGISTE (Assainissement - Éolienne)**

- SASU Voilier TCE

03 23 22 96 59 - 06 76 06 13 51 - voiliertce@outlook.fr



- **SOINS INFIRMIERS**

- Mme Valérie Curate

21bis rue du Colonel Chépy - 06 43 31 15 18

- Mme Ludivine Hennequin

41 rue Principale - 02270 Nouvion-et-Catillon - 06 09 55 51 69